

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUIN 2019**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,
Mme Blanc Dominique, Ferrolliet Françoise, MM. Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints
Mmes De Jésus Catherine, Hugon Denise, Pensec Catherine.
MM. Blanc Alain, Blanc Jeremy, Desmaris Christian, Girod Claude, Peray Pierre-Alain, Conseillers Municipaux,

Etait absente excusée :

Mme Bossy Virginie (donne pouvoir à M. Alain Blanc)

Etaient absents :

Mme Quinio Jeanne, M. Davis Andrew.

1. **Election du secrétaire de séance : Denise Hugon**
2. **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 mai 2019.**

Approuvé à l'unanimité

3. **DELIBERATIONS**

**3.1. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX
PROJET ARRETE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : AVIS DE LA COMMUNE**

VU les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-15 et R.153-5 ;

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) arrêté par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 mars 2019,

VU les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement de ce document, intéressant directement le territoire communal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu l'exposé du rapporteur, Après avoir délibéré,

DONNE UN AVIS DEFAVORABLE au projet de PLUiH arrêté ;

APPROUVEE A LA MAJORITE : 13 voix pour, 1 voix contre

Monsieur le Maire précise que vu la complexité du justificatif de la décision prise il préfère ne pas donner immédiatement les motifs expliquant ce refus. Un courrier illustrant les motifs de ce refus sera envoyé à la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex après sa validation par les conseillers municipaux lors du conseil municipal extraordinaire du 18 juin 2019.

3.2. RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE CHAMP FONTAINE APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF DEMANDE D'AIDE AU FINANCEMENT AU TITRE DE LA DT 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les décisions prises antérieurement, dans le cadre du projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire « Champ Fontaine » tranche 4 :

- La délibération n° 2017.02.03 en date du 7 février 2017 portant notamment sur la validation du programme de l'opération, la validation du principe de réalisation des travaux par tranche et la fixation de la prime pour le concours de maîtrise d'œuvre relatif à ce projet ;
- La délibération n° 2017.07.32 en date du 17 juillet 2017 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement composé de Atelier Catherine BOIDEVAIX / OPUS Ingénierie / BET PLANTIER / Bureau d'Etudes BRIERE / TECTA / REZ'ON / ARTELIA Bâtiment & Industrie, Architecte mandataire : Atelier Catherine BOIDEVAIX 26 Impasse du Mât 74290 ALEX ;
- La délibération n° 2018.01.01 en date du 29 janvier 2018 approuvant l'Avant-Projet Détaillé de restructuration et extension réalisé le 18 janvier 2018 par le maître d'œuvre ci-dessus désigné pour, Estimatif global de l'ensemble de l'opération au 18.1.2018 - phase Avant-Projet Détaillé (tranche ferme + optionnelle) : 3 877 279.33 € HT ainsi que le plan de financement provisoire correspondant ;
- La délibération n° 2018.06.26 autorisant Monsieur le Maire à déposer le permis de construire conformément au paragraphe 27° de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale ;
- La délibération n°2018.07.32 en date du 3 juillet 2018 approuvant le nouvel avant-projet détaillé du 20.02.2018 ainsi que le plan de financement provisoire de la tranche ferme de 3 314 543 € HT et sollicitant des aides au financement auprès des services de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2018 et de la D.S.I.L 2018, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région, du Département de l'Ain au titre de la Dotation Territoriale 2019-2020, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex au titre du Fonds de Concours 2018.

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'appel à projets en juin 2018 au titre de la dotation territoriale 2019-2020, il avait déposé une demande d'aide financière auprès du Département pour cette opération, portant sur la tranche ferme uniquement.

Par courrier du 11 mars 2019, Monsieur le Président du Conseil Départemental nous informait que l'assemblée départementale, lors de sa réunion de février 2019, avait retenu ce dossier et pré-réservé une subvention de 150 000 €, correspondant à un taux d'intervention de 15 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 1 000 000 € HT, étant précisé que le montant de la subvention pourrait être réduit après étude des dépenses réellement éligibles.

Monsieur le Maire indique aux membres qu'afin que la réservation de cette participation financière départementale se confirme par une attribution effective, il est nécessaire au préalable de transmettre un dossier complet de demande de subvention. Il comprend, entre autres pièces, un plan de financement définitif du projet approuvé par le Conseil Municipal, précisant le coût prévisionnel réajusté, le montant de la subvention départementale pré-réservée ainsi que les éventuels cofinanceurs.

Déroulement de la procédure de marchés :

Concours de MOE puis attribution du marché de maîtrise d'œuvre au GROUPEMENT Mandataire Atelier BOIDEVAIX d'ALEX (74) notifié le 1.09.2017

Date de lancement de la consultation travaux par le Maître d'ouvrage délégué pour la tranche ferme uniquement : 2 mai 2018

Date de début des travaux : 2 juillet 2018

Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : fin novembre 2019

Coût prévisionnel estimatif global à ce jour (tranche ferme) : 3 361 003 € HT

Dont :

- Travaux estimés à ce jour, phase Travaux : 2 941 595 € HT,
- Maîtrise d'œuvre : 379 398 € HT rémunération provisoire définitive avenant 1 du 24.5.18,
Autres bureaux études : diagnostics, contrôle technique, SPS, etc.... : 19 260 € HT,
- Annonces : 3 220 € HT,
- Frais fonciers : sondages, relevés topo, etc. : 17 530 € HT

Le Plan de financement actualisé à ce jour, phase travaux, s'établit comme suit en euros HT :

Dépenses		Financements		
			Type de financement	Montant
		Europe		
		Etat	DETR 2018	390 000 € Notifiée le 2.5.18
		Région	CONTRAT AMBITION REGION	150 000 € (Pré réservée 29.3.18)
Coût global HT	3 361 003 €	Département	DOTATION TERRITORIALE 2019-2020	150 000 € (pré-réservée février 2019)
Coût travaux HT	2 941 595 €	CCPG	Fonds de concours PFFS PUP ONYX NEOWI AST	150 000 € 345 012 €
		Autres		
Coût à financer	3 361 003 €	Fonds propres commune	Reste à charge	342 658 €
		Emprunts	CACE Lyon	1 833 333 €
Total des dépenses	3 361 003 €	Total des financements		3 361 003 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement actualisé à ce jour, phase travaux, tel que présenté.

DIT que ce projet a fait l'objet d'une inscription budgétaire pluriannuelle sur les exercices 2018 et 2019 opération 67 « restructuration et extension du groupe scolaire - tranche 4 », conformément au prévisionnel actualisé indiqué ci-dessus.

SOLLICITE l'attribution définitive de la subvention départementale de 150 000 € pré-réservée au titre de la Dotation Territoriale 2019-2020.

AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de cette participation du Département et autres organismes de co-financement.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.3. INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN CONVENTION AVEC LA SOCIETE GIRODMEDIAS - AXO CONCESSION DES ABRIBUS ET PLANIMETRES

Monsieur le Maire explique que suite à un entretien avec la Société AXO publicité, il a été convenu de mettre en œuvre une convention relative à l'installation, la gestion et l'entretien des abribus et planimètres de la commune.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention proposée par la société GIRODMEDIAS, repreneur de la société AXO concernant la concession des abribus et planimètres pour les informations municipales, administratives, socioculturelles, moyennant le droit pour la société de faire, seule sur ces mobiliers urbains, de la publicité éclairée.

Monsieur le Maire précise que la convention :

- reprend les équipements existants en termes d'abribus et planimètres isolés,
- cadre l'exploitation sur ces mobiliers
- définit quelles contributions sont à la charge de GIRODMEDIAS,
- fixe quelles sont les engagements de la commune,
- mentionne les frais à la charge de la société : le loyer, les frais, droits et honoraires ainsi que les impôts et taxes diverses.
- mentionne les frais à la charge de la commune : la réalisation des plateformes destinées à recevoir les abribus, le raccordement de tous les mobiliers au réseau communal d'éclairage public et les coûts de consommation de ces mobiliers.
- précise les conditions de déplacements des installations, les implantations.
- fixe la durée, la modification et la résiliation de la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention, après avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de la convention proposée par la Société GIRODMEDIAS.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention à intervenir et tout document y afférent.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.4. ENEDIS - CONVENTION DE SERVITUDE

Monsieur le Maire explique que selon la loi et les décrets applicables, la commune de Péron qui est propriétaire de la parcelle C 1352 Combe de Péron, doit consentir des droits de servitude à ENEDIS, pour la réalisation de travaux d'installation d'une ligne souterraine pour l'alimentation de 4 logements et 1 SG.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de servitudes entre ENEDIS et la commune afin de fixer les conditions de ces droits.

Monsieur le Maire précise que la convention :

- mentionne le terrain concerné
- rappelle la loi et les décrets applicables
- détaille les travaux prévus sur la parcelle et les droits d'ENEDIS
- définit les droits et obligations de la commune
- fixe les indemnités éventuelles
- détermine les responsabilités
- prévoit les procédures en cas de litiges
- détermine les formalités, et l'entrée en application de la convention de servitude.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention, après avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de la convention de servitude proposée par ENEDIS l'Electricité en réseau.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention à intervenir et tout document y afférent.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS

4.1. ECOLE – COLLEGE – GYMNASSE

4.1.1. Collège

4.1.1.1. Inauguration du nom du collège « Collège le Paruthiol » le 25 juin 2019 à 11h00.

4.1.1.2. Présentation du totem et son positionnement.

4.2. VOIRIE – ORDURES MENAGERES

4.2.1. Compte-rendu réunions de chantier pour l'aménagement de la rue du Branlant et le chemin de Brandou. Les travaux avancent avec notamment le lignage pavé et caniveau au niveau du chemin de Brandou. A noter que nous avons reçu un courrier de riverains concernant la vitesse excessive de certains usagers de la route. A l'issue des travaux la commission voirie étudiera la possibilité de mettre des ralentisseurs.

4.2.2. Compte-rendu de la réunion du 09/05/2019 pour le stationnement à Logras.

En présence de la police municipale et des services techniques, la possibilité d'améliorer le stationnement et la circulation au cœur de Logras a été étudiée sur site pour préparer des propositions à la commission voirie.

En référence avec l'étude circulation, et face aux contraintes, il est proposé de barrer la rue du Cercle de manière expérimentale et de créer du stationnement par du marquage au sol.

La proposition est refusée par le Conseil Municipal. Il est demandé de prendre un Arrêté Municipal interdisant le stationnement sur la voie publique pour sanctionner les véhicules gênants. La commission voirie devra toutefois préciser si certaines voiries communales seront exemptées de cet arrêté.

4.2.3. Compte-rendu de la réunion publique du 09/05/2019 pour la mise en service des containers semi-enterrés pour les riverains de la rue du Branlant, de Martenant et du chemin du Brandou.

Traditionnelle réunion avec les riverains avant mise en service des conteneurs semi enterrés prévue la première semaine de juin. Une vingtaine de personnes étaient présentes.

4.2.4. Compte-rendu de la réunion du 13/05/2019 pour l'aménagement du rond-point du Martinet avec l'entreprise VUACHE BTP et Monsieur Dominique Gigi.

Le rendez-vous a été fixé afin de déterminer les travaux de terrassement et maçonnerie pour l'aménagement du giratoire. En attente du devis de la part de l'entreprise. Les opérations de géolocalisation des réseaux ont été menées cette semaine. La maquette préparée par Dominique Gigi est présentée en séance.

4.2.5. Compte-rendu de la réunion du 21/05/2019 pour le diagnostic du pont SNCF en presque limite de Saint Jean de Gonville.

Réunion avec le bureau d'études SAFEGE pour faire une visite de terrain. Les suites de l'étude seront conditionnées par le souhait de la commune en matière de gabarit d'engins, largeur, tonnage sur essieux, etc..

En première approche, le bureau d'études n'identifie pas de désordre structurel majeur sur l'ouvrage. Il note toutefois des garde-corps inadaptés. La restitution de l'étude sera faite en septembre à la commission voirie.

4.2.6. Proposition du « Grand Genève » pour l'extinction de l'éclairage public la nuit du 26 septembre 2019.

Cette manifestation, concertée à l'échelle du Genevois Français, a vocation à sensibiliser les habitants du territoire sur la pollution lumineuse et ses impacts sur les économies d'énergie, sur la biodiversité et la santé.

La commune sera partie prenante de cette initiative. Par décision unanime du Conseil Municipal de ce jour, un arrêté municipal sera pris dans ce sens.

4.3. BUDGET – FINANCES

4.3.1. Ligne de trésorerie

En caisse le 03 juin : 864 772,89 €.

Depuis le mois de janvier nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.3.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
SEMA	CP1 SIT 05/19 MOE étape 1-3-5 travaux pastoraux Gralet/Poutouille	9 000,00
JOURNAL OFFICIEL	AAPC travaux amélioration pastorale alpages Gralet/Poutouille	864,00
BERROD & GAUVIN, Notaires	acquisition terrain D 1081 "Verger de la Tour" 89 m2 CONSANI GRENY	144,00
SA MBI	Onduleur EATON 650 VA USB n° S P020K05CG2 Mairie accueil fermé	178,80
AUMONT Maintenance chauffage	Adoucisseur 18 L RESINE Maison des Associations	2 530,80
BRESSE FROID	45 Bacs GASTRO BOURGEAT (9L) futur self-service restaurant scolaire	1 566,00
DEKRA INDUSTRIAL	CP8 CSPS phase réalisation suivi chantier 8 TR4 extension école	520,80
ETANCHEITE DAUPHINOISE	CP 01 SIT 03/19+révision prix (99.79 € HT) LOT0 5 ETANCHEITE extension école	6 772,51
PLOMB ELEC	CP 01 SIT 04/19+révision prix (412.08 € HT) LOT15 CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION extension école	38 532,71
PLOMB ELEC	CP 05 SIT 04/19+rév.prix (233.04 € HT) LOT16 ELECTRICITE extension école	7 436,02
TOSCO	CP01 SIT04/19+rév.prix (567.57 € HT)+TVA ss traitant LOT03/04 CHARPENTE COUVERTURE FACADE Extension école	68 715,90
MARGUERON	CP01 SIT04/19 ss traitant (HT) LOT03/04 CHARPENTE COUVERTURE FACADE Extension école	17 100,00
BOIDEVAIX Architecte	CP6 75%EXE ET-100%ACT-60%EXEC-60%DET Tr Ferme MOE architecte extension école	31 468,67
BRIERE	CP6 75%EXE ET-100%ACT-60%EXEC-60%DET Tr Ferme MOE FLUIDES extension école	12 438,59
OPUS INGENIERIE	CP6 75%EXE ET-100%ACT-0%EXEC-60%DET 50%OPC Tr Ferme MOE ECONOMISTE extension école	15 767,57
PLANTIER	CP6 75%EXE ET-100%ACT-60%EXEC-60%DET Tr Ferme MOE STRUCTURE extension école	11 644,66
REZON	CP5 20% DET AVT 1 Tr ferme MOE BET ACOUSTIQUE Grpt Boidevaix extension école	334,94
REZON	CP6 60% DET (-570.29€TR OPT) avenant 1 Tr ferme MOE BET ACOUSTIQUE Boidevaix extension école	99,61
TECTA	CP6 75%EXE ET-100%ACT-60%EXEC-60%DET Tr Ferme MOE FLUIDES extension école	4 647,92
ARTELIA Bâtiment et industrie	CP7 75%EXE ET-100%ACT-60%EXEC-60%DET Tr Ferme MOE CUISINISTE extension école	2 158,56
DEKRA INDUSTRIAL	CP9 CSPS phase réalisation suivi chantier 9 extension école	520,80
KAPECI	CP01 SIT 03/19 +révision prix (1917.28 € HT) LOT 06 MENUISERIE EXT ALU extension école	102 332,62
Société REVETEMENT URBAIN	CP2a SIT 04/19 ss traitant pavés (hors eau pluviale poste 3 réseaux) LAQUET VRD Brandou/Branlant	4 781,30
FAMY ET CIE	création parking Communal carrefour mail/RD 984 étape initiale	5 904,00
LAQUET	CP2a SIT04/19+tva ss traitant EIFFAGE+SRU (hors eau pluviale poste 3 réseaux) VRD Brandou/Branlant	67 065,00
URBALAB	85% DET AVT 3 MOE op.2 (hors eau pluviale) MAPA LAQUET/EIFFAGE VRD Brandou/Branlant	865,59
SNC EIFFAGE TP Rhône Alpes Auvergne	CP2a SIT 04/19 ss traitant EIFFAGE enrobés (hors eau pluviales poste 3 réseaux) LAQUET VRD Brandou/Branlant	45 351,88

Tiers	Objet	Réalisé
LAQUET	CP2b SIT04/19 tva ss traitant EIFFAGE (eau pluviale poste 3 réseaux) Brandou/Branlant	673,26
URBALAB	85% DET AVT 3 MOE op.2 (eau pluviale) MAPA LAQUET VRD Brandou/Branlant	38,43
SNC EIFFAGE TP Rhône Alpes Auvergne	CP2b SIT04/19 ss traitant EIFFAGE (eau pluviale poste 3 réseaux) Brandou/Branlant	3 366,30
		462 821,24

4.3.3. **Attribution de subvention** dans le cadre de la DETR pour la voie verte : 87 000 €.

4.4. NOUVELLE ECOLE

4.4.1. Compte-rendu des réunions de chantier.

Les travaux ayant pris trop de retard, la mise en service du restaurant scolaire et d'un dortoir est privilégiée.

La mise en service des classes devrait intervenir, au mieux, pour les vacances de la Toussaint, au pire, pour celles de fin d'année.

4.5. BATIMENTS COMMUNAUX

4.5.1. Eglise

4.5.1.1. Point sur les travaux du plafond.

Les travaux ont été réalisés avec soin et rapidité.

4.5.2. Centre de Loisirs

4.5.2.1. Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 04/06/2019 entre Dynacité et la commune.

Pas de problème particulier. La participation estimée pour les frais divers est de 1 250 € pour cette année 2019.

4.6. CONTENTIEUX

4.6.1. Courrier de M. le Procureur de la République dans le cadre du contentieux avec M. Balland.

M. le Procureur de la République nous informe que le magistrat chargé de traiter le contentieux de l'urbanisme a décidé de faire procéder à de nouvelles investigations par les gendarmes.

4.6.2. Point sur les dossiers en cours : Ghandour, Delamarre, Desforges

4.7. ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE DE PRE MUNNY

4.7.1. Point sur les nouvelles implantations :

- la pharmacie : M. Greusard, futur pharmacien a réceptionné ses locaux fin mai.

- la biscuiterie : M. et Mme Gery ont commencé la production et recherche des débouchés.

4.8. PATURAGES DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE

4.8.1. Point sur le MAPA (Marché A Procédure Adaptée) en cours.

Cet appel d'offres finissait aujourd'hui et l'ouverture des propositions a eu lieu en fin d'après-midi. Tous les lots sont « couverts » et la SEMA doit maintenant analyser les propositions pour permettre de retenir les entreprises lors d'un conseil municipal extraordinaire prévu le 18 juin 2019 à 19h30.

4.8. AMENAGEMENT DU CIMETIERE

4.8.1. Compte-rendu de la réunion du 27/06/2019 avec le semencier, les Architectes du Paysage et l'entreprise TARVEL.

Un dernier délai d'un an a été accordé au paysagiste pour permettre aux plantes de s'implanter correctement, le semencier estimant que petit à petit les plantes basses prévues prennent leurs places. Si à la même époque, l'année prochaine le résultat n'est toujours pas satisfaisant, l'entreprise TARVEL devra reprendre complètement son travail sur les plantations basses. La conformité et l'achèvement des travaux ne sont toujours pas signés

5. COMPTES RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

5.1. COMMISSION URBANISME

5.1.1. Décisions favorables

Déclaration Préalable

- DP19B0022, BLANC Sandrine à Péron, construction d'une piscine, décision tacite de non-opposition le 26 avril.

Permis de Construire

- PC19B0006, RABILLER Christian à Logras, réaménagement partiel d'une maison, arrêté favorable le 16 mai.

- PC19B0014, TANTILLO Jeanette à Logras, aménagement d'un garage existant en surface habitable, arrêté favorable 15 mai.

Permis d'Aménager

- PA19B0001, ROBIN Nicolas à Logras, création d'un lotissement de 3 lots à bâtir, arrêté favorable le 9 mai.

5.1.2. Décisions défavorables

Déclaration Préalable

- DP19B0010, MILLERET Alain à Greny, pose d'un abri de jardin, refus tacite le 18 mai.

Permis de Construire

- PC16B0033M01, RUER Jean-Thomas à Péron, construction d'un mur de soutènement et clôture du terrain, arrêté défavorable le 9 mai,

5.1.4. Compte-rendu de la réunion du 20/05/2019 avec le service Aménagement du Territoire de la CAPG

Depuis le 28 mars 2019, date de l'arrêt du PLUiH, tous les permis de construire signés à partir de cette date, doivent se trouver en concordance avec les nouvelles orientations du PLUiH notamment sur le zonage et sur le règlement futur. Dans le cas contraire, un sursis à statuer devra être appliqué. Divers projets en cours d'instruction se trouvent concernés par cette obligation.

5.4. COMMUNICATION

5.4.1. Compte-rendu de la réunion du 27/05/2019 pour le nouvel emplacement du panneau

La commission a choisi de ne pas changer de place le panneau informatique malgré les deux « caillassages ». Des améliorations vont être faites sur la visibilité de celui-ci : suppression du totem et des panneaux, ainsi que de la modification de la temporisation du déroulement des pages.

6. COMPTES RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

6.1. CAPG

6.1.1. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 23/05/2019.

Présentation du projet de la nouvelle zone commerciale à Ferney Voltaire pour avis en CDAC : avis favorable.

Présentation du projet Espace Montagne à Saint Genis Pouilly pour avis en CDAC : avis favorable.

6.1.2. Compte-rendu des diverses réunions.

6.1.2.1. Réunion équipe Entr'aide Pays de Gex

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, de donner à l'association les anciens meubles de l'Auberge Communale, en particulier les lits.

6.2. REGIE DES EAUX

6.2.1. Comité technique consultatif de la Régie des Eaux Gessiennes du 29 mai 2019.

Divers sujets relatifs à des marchés de travaux, prestations de services, et points divers.

Présentation des travaux en cours et état des ressources.

Point sur les études de pompage sur la commune de Pougny

6.2.2. Présentation d'un point sur les recouvrements par le service financier : environ 22 M° d'€ par an sont facturés. A noter que sur 2018, 2,8% d'impayés ont été constatés. La procédure de recouvrement des impayés amiable et contentieux a été présentée.

6.2.3. Point sur les travaux rue du Mail – route de Lyon.

L'entreprise FAMY est sur le tronçon compris entre la rue Abbé Jolivet et Rue de la Vie de l'Etraz.

L'avancement est plus significatif. Le point sensible de cette zone concerne le centre de loisirs qui a été vu avec le Directeur.

6.3. ECOPONT

6.3.1. Point sur le dossier.

Présentation des fiches travaux suite au dernier COmité de PILotage.

6.4. SIEA

6.4.1. Compte-rendu de la réunion du 13/05/2019 pour le déploiement de la fibre sur Péron avec la société Axians, sous-traitante du SIEA.

Axians demande une aide de la commune car beaucoup de conventions proposées à bon nombre de propriétaires n'ont pas été retournées ce qui bloque le déploiement de la fibre pour certains quartiers.

6.5. SIDEFAGE

6.5.1. Présentation des nouveaux jours de ramassage des containers de tri.

7. COURRIERS

7.1. Courriers de remerciement pour le versement de subventions de :

- Boules de Péron
- Lycée Professionnel de Nantua
- Lycée Professionnel Jeanne d'Arc
- Centre Consulaire de Formation Professionnel de l'Ain

8. DIVERS

8.1. Prochain Conseil Municipal ordinaire : le 02 juillet 2019.

8.2. Conseil Municipal Extraordinaire pour retenir les entreprises chargées de la rénovation des alpages : le 18 juin 2019 à 19h30 à la MDA

8.3. Point sur la pose des compteurs Linky à la mi-mai : 1094 compteurs sur les 1424 ont été posés, soit 76.8%.

8.4. Emplacement des cirques sur la commune.

Le Conseil d'Ecole n'est pas favorable à l'installation sur le parking de la salle Champ Fontaine à cause du manque de place de stationnement. Afin d'encourager et de pérenniser ces petits cirques, le Conseil municipal accepte, par 12 voix pour et 1 abstention, la venue de ces cirques sous condition que les dates d'installation soient connues à l'avance et que l'implantation de la nouvelle voirie en permette l'installation.

Fin de la séance 23 h 07.